

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-337 DU 4 AOUT 1998
Portant nomination à titre
normal et civil dans l'Ordre
du Mérite Agricole

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Loi N° 87-020 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite Agricole ;
- VU le Décret N° 98-280 du 12 Juillet 1998 portant composition du Gouvernement;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 89-221 du 15 Juin 1989 portant nominations des Membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Procès-verbal de la Session Ordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin tenue du 02 Juin au 02 Juillet 1998 ;

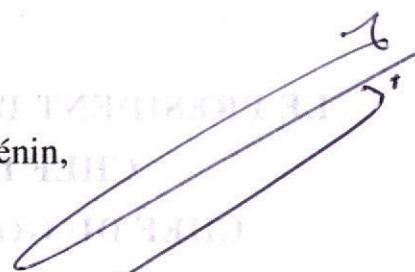
DECRETE :

Article 1er : Est nommé à titre normal et civil dans l'Ordre du Mérite Agricole au grade de Chevalier, Monsieur ANIWANOU Ignace, Vétérinaire au Ministère du Développement Rural pour prendre rang à compter de la date de réception.

Article 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou le 4 Août 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre
National du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliatiions : PR 4 - CC 2- CS 2 - MINISTERES 18 - CES 2 - GCONB 15
- SGG 4 - HAAC 2 - MESGPR 2 - DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 -
IGE-CSM-DCCT 3 - BN-DAN-ONEPI 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - JORB 2 -
INTERESSE 1.